

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 mars 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-CA46-06

Souscription d'un emprunt

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à onze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, 2 et 6 rue d'Emmerez de Charmoy-97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Alain ABADIE, Jean-Pierre CHABRIAT, Pascal PLANTE, en distanciel

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Hanifah LOCATE, en distanciel

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Lorraine NATIVEL, Maya CESARI

Membres suppléants sans voix délibérative :

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mikael SIHOU

Représentante de la paierie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20260305-CA_46_06-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport 2026-CA46-06 souscription d'un emprunt,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la souscription d'un emprunt auprès de La Banque Postale dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- **Montant du contrat de prêt :** 6 000 000,00 EUR
- **Durée du contrat de prêt :** 20 ans
- **Objet du contrat de prêt :** Financement du projet de câble sous-marin ReuNION
- **Conditions financières**
 - Montant : 6 000 000,00 EUR
 - Versement des fonds : 6 000 000,00 EUR sous 12 mois
 - Phase de mobilisation
 - Durée : 9 mois
 - Les fonds sont versés au fur et à mesure des besoins
 - Taux variable €STR post-fixé, assorti d'une marge de 1,35%
 - Intérêts mensuels
 - Pas de remboursement anticipé
 - Commission de non utilisation : 0,19%
 - Phase d'amortissement du 15/06/2027 au 15/06/2047
 - Taux d'intérêt variable : Euribor 3mois +1,23%
 - Base de calcul des intérêts : exact sur la base d'une année de 360 jours
 - Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 - Mode d'amortissement : constant
 - Remboursement anticipé : possible à chaque échéance trimestrielle ; **sans indemnité**
 - Option de passage à taux fixe : oui, à chaque date d'échéance et pour la durée résiduelle du prêt

- **Commissions**

- Commission d'engagement : 0,10 % du Montant du Crédit

ARTICLE 2 : D'autoriser le Directeur Général :

- à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus ;
- à intervenir avec La Banque Postale ;
- à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt, ainsi que pour la couverture de taux
- De lui donner tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Directeur Général à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE

